Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-29_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 29-01-2026-CM : Renonciation à un droit de passage sur la parcelle 007AK0028 au profit de la parcelle communale 007AK0027

La commune a été sollicitée par le notaire du propriétaire de la parcelle 007AK0028 afin de signer un acte de renonciation à un droit de passage « de tonneaux » au bénéfice de la parcelle communale 007AK0027.

Il résulte de l'acte reçu par Maître LECHARTIER, le 10 septembre 1958, contenant vente par Madame CAULET née ETIENNE, au profit de M. et Mme CHOURY de LAVIGERIE, de la propriété à BINIC-ETABLES SUR MER (22520), 2 rue des Ecoles, parcelle 007AK0028, notamment ce qui suit, littéralement rapporté : *« Observation faite que la maison d'habitation désignée au paragraphe 2 est grevée d'un droit de passage pour desservir la cave de la maison située plus au Nord, rue des Ecoles, restant appartenir à la précédente propriétaire, Madame CAULET ci-après nommée dans l'origine de propriété ou ses ayants droit, par la porte donnant sur la rue des Ecoles ».*

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-29_01_2026_CM-DE

Aujourd'hui, ce droit de passage n'a plus d'usage et la servitude n'a plus lieu d'être. Compte tenu de la demande motivée du propriétaire du fonds servant, il est proposé à la commune de renoncer sans indemnité à cette servitude. Cette renonciation devra être constatée par acte notarié afin qu'elle soit définitivement éteinte. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par le propriétaire du fonds servant.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 15 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 1 abstention (NAFFRECHOUX Yannick)

APPROUVE la renonciation au droit de passage sur la parcelle 007AK0028 au profit de la parcelle communale 007AL0027,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de renonciation.

Le Maire
Paul CHAUVIN

